

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Modification des Audois,
tarifs 2023 de la
régie « Aire VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les
d'accueil des Gens articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,
du Voyage» de la
CCCLA VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du
9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil
communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Décision n° 23-52

VU la décision n°22-159 en date du 14 décembre 2022 fixant les tarifs
2023 des régies de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier les tarifs de la régie 2023
« Aire d'Accueil des Gens du Voyage » de la Communauté de
Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

DECIDE

ARTICLE I : d'appliquer, pour l'année 2023, les tarifs ci-après de la régie
« Aire d'Accueil des Gens du Voyage » de la Communauté de
Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

Ampliation faite le

ARTICLE II : la présente décision n° 23-52 sera inscrite au registre des
arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil
Communautaire.

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

Et par la publication
le :

ARTICLE III : Ampliation en sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Et par notification de :

Castelnaudary, le 9 mai 2023

Le Président,

Philippe GREFFIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS**

TARIFS 2023

AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Objet	Montant en €
Cautiion générale	60,00 €
Redevance d'occupation AAGV	2 € / jour / emplacement
Fluides:	
Electricité:	0,21 € / KWh
Eau:	5,14 / m3